Vynal Docs

Document généré par Vynal Docs Automator 2025-03-15 01:51:25

Contrat de Prestation de Services

Client: Alioune Badara GUEYE Entreprise: Sab Agency LTD Email: contact@abgempire.com Téléphone: +212 691344062

Adresse: 71-75 Shelton Street, Covent Garden, London, UK

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Entre les soussignés :

- 1., domicilié(e) à ABG, agissant en qualité de , ci-après désigné "le Client".
- 2. , domicilié(e) à , enregistré(e) sous le numéro , ci-après désigné "le Prestataire".

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire réalise pour le Client la mission suiva

- Nature de la prestation :
- Durée estimée :
- Lieu d'exécution :

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- Exécuter la prestation avec diligence et professionnalisme.
- Respecter les délais convenus.
- Assurer la confidentialité des informations échangées.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire toutes les informations et ressources nécessaires.
- Effectuer les paiements selon les termes définis.
- Respecter les délais de validation et retour d'informations.

ARTICLE 4 - RÉMUNÉRATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

■ Montant total du contrat : €

■ Coordonnées bancaires :
■ Coordonnees bancaires :
Les paiements s'effectueront selon le calendrier suivant :
 Acompte : € à la signature du contrat Solde : € à la livraison
Tout retard de paiement entraînera des pénalités fixées à % du montant dû.
ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITÉ
Les parties s'engagent à ne pas divulguer les informations sensibles obtenues dans le cadre du présent contrat.
ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES
Le Prestataire est responsable de la bonne exécution de sa mission.
Toute faute professionnelle engage sa responsabilité civile et professionnelle.
ARTICLE 7 - DURÉE ET RÉSILIATION
■ Durée du contrat : au
■ Résiliation anticipée :
 En cas de force majeure. En cas de manquement grave aux obligations du contrat. En cas de non-paiement du Client sous jours.
ARTICLE 8 - LITIGES ET DROIT APPLICABLE
En cas de litige, les parties privilégieront une médiation amiable.
Si aucun accord n'est trouvé, la juridiction compétente sera .
ARTICLE 9 - SIGNATURES
Fait à , le .
■ Pour le Client
Nom :
Signature :
■ Pour le Prestataire

■ Conditions de paiement :

Nom :	 	
Signature :		